

L'AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS FACE AU DÉFI DE L'EXPORT : POUR UNE RÉFORME AMBITIEUSE DU DISPOSITIF PUBLIC DE SOUTIEN

Rapport d'information présenté par MM. Yannick Botrel, Joël Bourdin, Christian Bourquin et André Ferrand, sénateurs Rapport n° 736 (2012-2013)

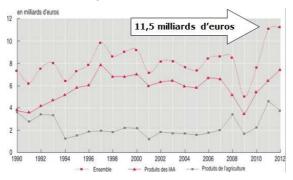
La commission des finances, présidée par **M. Philippe Marini** (UMP, Oise), s'est réunie le mercredi 10 juillet 2013 et a examiné le rapport de **MM. Yannick Botrel** (Soc, Côtes d'Armor), **Joël Bourdin** (UMP, Eure), rapporteurs spéciaux de la mission « Agriculture », **Christian Bourquin** (RDSE, Pyrénées - orientales) et **André Ferrand** (UMP, Français établis hors de France), rapporteurs spéciaux de la mission « Economie », sur le **dispositif public de soutien aux exportations agroalimentaires**.

I. Constats sur le dispositif public de soutien aux exportations agroalimentaires

1) L'agroalimentaire : une chance pour la France insuffisamment exploitée

Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial, déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012.

Solde du commerce extérieur agroalimentaire français en 2012 (DGDDI)



Un tel solde résulte de nos exportations de vins et spiritueux : la France ne profite donc pas du potentiel de croissance de ce secteur et perd des parts de marché. Encore deuxième exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les Etats-Unis, elle n'est aujourd'hui qu'au

cinquième rang après ce pays, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil.

2) Dispersion des moyens, gouvernance en « silos » et chevauchements de compétences

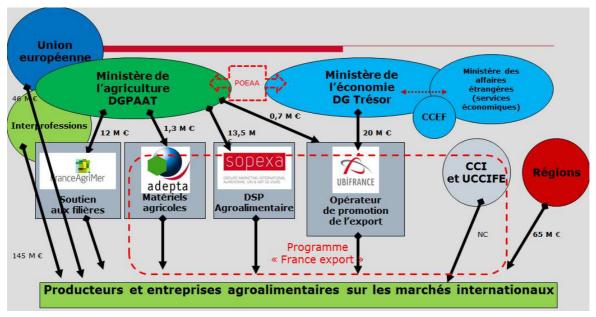
Les rapporteurs spéciaux se sont interrogés sur l'efficience du dispositif public de soutien aux exportations agroalimentaires qui se caractérise par une dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (Ubifrance, Sopexa, Adepta FranceAgrimer) ensemble et un d'acteurs publics et privés. L'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française.

ministère l'agriculture de consacre 27.5 millions d'euros à ce dispositif au travers de plusieurs organismes: Sopexa (13,5 millions puis 9 millions d'euros à partir de 2013), Ubifrance (700 000 euros), Adepta (1,3 million d'euros) et 12 millions d'euros via le budget de FranceAgriMer. Le ministère de l'économie attribue quant à lui 20 millions d'euros à Ubifrance pour des actions en direction du secteur agroalimentaire.

Au total, on constate une gouvernance défaillante au niveau gouvernemental, une faible concertation interministérielle, un

déficit de coordination et des chevauchements de compétences entre les acteurs sectoriels.

La situation actuelle du dispositif : gouvernance verticale en « silos » et chevauchements de compétences



Source: commission des finances

II. Quatre séries de recommandations pour une réforme ambitieuse

1) Pour une agriculture française tournée vers l'export

Faisant le constat d'une culture de l'export insuffisante dans les filières agricoles et face aux contraintes rencontrées par les entreprises du fait notamment de la lourdeur de certaines procédures, quatre recommandations sont formulées :

- > **Simplifier** le plus possible les procédures de certification sanitaires et vétérinaires :
- Faire de la **DGDDI** une partie prenante du dispositif de soutien à l'export en l'associant à l'équipe de France de l'export;
- ➤ Tourner davantage l'amont vers l'international, en structurant les filières dans ce sens, notamment grâce à la mobilisation de FranceAgriMer;
- Préparer la fin de la délégation de service public à Sopexa en 2017.

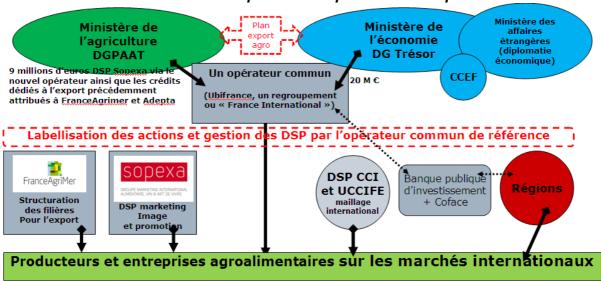
2) Pour une réforme courageuse de la gouvernance nationale du soutien aux exportations agroalimentaires

Compte tenu des constats effectués, il est proposé le scénario d'une réforme ambitieuse basée sur une reconfiguration de la gouvernance autour d'un opérateur commun de référence dans le respect de l'acquis et des compétences sectorielles au travers de six recommandations :

- Faire le choix d'une **réforme** ambitieuse du dispositif public de soutien aux exportations agroalimentaires ;
- > Reconfigurer la gouvernance de l'export agroalimentaire autour d'un opérateur commun de référence ;
- Prendre en compte et clarifier le périmètre des compétences sectorielles et géographiques sous labellisation des actions par l'opérateur commun de référence :

- ➤ Communiquer sur les marchés extérieurs d'une seule voix, celle de la France, et non au titre du ministère de tutelle ou d'un opérateur particulier ;
- ➤ Mutualiser les moyens par une mise en commun concrète des logos, matériels de promotion, fichiers existant ainsi que de la conception des nouveaux outils (comme la marque France);
- ➤ Coordonner les actions sur le plan fonctionnel, géographique et calendaire avec les opérateurs nationaux, les régions et les réseaux consulaires.

Scénario proposé de reconfiguration de la gouvernance autour d'un opérateur commun de référence dans le respect de l'acquis et des compétences sectorielles



Source: commission des finances

- Il est proposé d'appliquer rapidement cette nouvelle stratégie à des cas pratiques concrets et clairement identifiés.
- ➤ S'inspirer et diffuser les bonnes pratiques mises en œuvre par les initiatives diverses (« comité Asie », club des exportateurs de l'agroalimentaire USA, « French gourmet », « Taste of France » à New-York) et les appuyer au plus haut niveau sans remettre en cause leur efficacité et leur souplesse d'organisation ;
- ➤ Intégrer dans la stratégie de promotion de l'export les plateformes logistiques et vitrines commerciales reconnues de l'alimentaire français, à l'exemple du marché d'intérêt national de Rungis;
- Associer au développement de la « Marque France » la gastronomie et l'excellence alimentaire française en

- vue de développer un concept novateur, actuel et attractif de la nourriture française à l'international (à l'exemple de l'Italie et de l'Espagne);
- ➤ Rendre opérationnelle la nouvelle gouvernance et lui fixer comme objectif la promotion de l'agroalimentaire français à l'exposition universelle Milano 2015 « Nourrir la planète. Energie pour la vie ».
 - 3) Pour un dispositif régional de soutien à l'export des PME et TPE lisible et efficace

Partant des constats selon lesquels les entreprises considèrent que le dispositif est illisible, manque de simplicité, qu'il n'y a pas d'interlocuteur unique capable d'orienter les PME et TPE et que l'Etat présente en région une organisation pléthorique, il est proposé que la rationalisation du dispositif se

poursuive dans le respect des compétences respectives de l'Etat et des régions :

- ➤ Clarifier le rôle de l'Etat et de ses structures déconcentrées. La création de la BPI et l'implantation de conseillers Ubifrance constitue une opportunité de simplification et de meilleure intégration dans le tissu régional du dispositif de l'Etat.
- ➤ Reconnaître pleinement à l'échelon national et international l'action des régions dans le développement à l'export des PME et TPE
- > Instaurer une diffusion des bonnes pratiques entre les régions
- ➤ Associer les régions à la gouvernance, à l'élaboration de la stratégie de l'opérateur national et à la coordination des actions
- > Confier aux régions un rôle pivot dans l'articulation des dispositifs publics nationaux avec l'action régionale d'appui aux exportations agroalimentaires
- ➤ Intégrer dans la communication nationale les **marques régionales** qui sont des marqueurs de qualité et d'attractivité
- ➤ S'inspirer dans le développement de la marque France du **retour d'expérience des marques régionales** qui ont expérimenté une approche

globale des fonctions de développement, d'export, d'investissements et de tourisme

4) Pour organiser le réseau international d'appui à l'export et donner du corps à la « diplomatie économique »

Enfin, pour donner un contenu au concept de « diplomatie économique », plusieurs recommandations destinées à améliorer les conditions d'élaboration d'une stratégie commune et cohérente pour le réseau international du dispositif d'appui sont formulées¹, principalement :

- > Au niveau local. instaurer clairement le « leadership » représentant de l'Etat, l'Ambassadeur, afin qu'il dispose des moyens de coordonner l'action et d'assurer la synergie des différentes structures qui concourent à la promotion exportations en organisant le nécessaire « jeu collectif » des acteurs français à l'étranger;
- ➤ Elaborer un plan d'action définissant des objectifs aussi précis que possible et adaptés au contexte local.
- ¹ Communication d'étape de M. André Ferrand consacrée à l'action du réseau d'appui à l'international à la lumière du marché agroalimentaire chinois (cf. communiqué de presse du 18 octobre 2012)



Commission des finances http://www.senat.fr/commission/fin/index.html

Président:



Philippe Marini Sénateur (UMP, Oise)

Rapporteurs spéciaux :



Yannick Botrel Sénateur (Soc, Côtes d'Armor)



Joël Bourdin Sénateur (UMP, Eure)



Christian Bourquin Sénateur (RDSE, Pyrénées Orientales)



André Ferrand Sénateur (UMP, Français établis hors de France)